



# Férel

## Votre Mairie

### Les Elus

Les Elus communaux et leurs commissions,  
Les Elus départementaux, régional et le Député

### L'agence Postale Communale

Depuis le 3 avril 2023, la poste est devenue agence postale communale au sein de la Mairie de Férel

### Les Marchés Publics

### Le Conseil Municipal Jeunes

La municipalité a décidé de mettre en place un Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

### Publicité des actes de la Commune de Férel

- PV et Délibérations des conseils municipaux
- Les Arrêtés de la Commune de Férel

### La Police PluriCommunale

Police Pluri Communale de La Turballe, Saint Molf, Assérac et Férel

### Les services communaux

Les services administratifs, culturels, scolaires et techniques de votre commune

### Finances

Le budget communal est voté suite à une préparation rigoureuse, marquée par différentes étapes clés et en application des principes de gestion...

#### MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie  
56130 Férel

info@ferel.fr  
02 99 90 01 06

#### Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00